

## COMPTE RENDU du CHSCT du 19 mars 2018

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 : à l'unanimité**

### **2 – Examen de la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail 2018 :**

Compte tenu de l'accélération et de la multiplication des restructurations, et pour permettre de débattre en CHSCT des projets, les directions doivent désormais produire avant chaque projet, et le plus en amont possible, un véritable dossier de présentation de la prise en compte des conditions de travail.

Pour rappel, les conditions de travail recouvrent : l'organisation du travail, l'environnement physique, l'aménagement des postes, l'entretien des locaux, la durée, les horaires et les temps de travail, l'incidence des nouvelles technologies.

La note rappelle également l'importance de bien décrire les situations d'exposition aux risques lors du DUERP. S'agissant des risques psycho-sociaux (RPS), l'action principale des CHSCT en 2017 a consisté davantage à mettre en œuvre des formations (gestion stress, conflits) afin de traiter les situations de trouble et moins à mettre en place des mesures organisationnelles de prévention des RPS.

### **3 – Visite d'une délégation du CHSCT à la Direction Régionale de l'INSEE à POITIERS :**

Lors de cette visite du 26 octobre 2017, il a été constaté d'une façon générale que les conditions matérielles de travail sont satisfaisantes, les quelques constatations ont été prises en compte et dans la majorité résolues. Depuis la réforme territoriale, de nombreux agents sont en situation d'attente et souhaiteraient en savoir plus sur leur avenir. Un service est en souffrance du fait d'absences prolongées.

### **4 – Avis sur le déménagement de la Trésorerie des Collectivités du Châtelleraudais sur le site de la Brelandière :**

FO s'est dans un premier temps félicité que la DDFIP ait enfin rédigé une fiche d'impact bien que celle-ci intervienne trop tardivement, le déménagement étant prévu pour le 27 mars, et soit incomplète, des plans auraient été appréciés. Il est prévu l'installation des pôles comptabilité (4 agents) et hôpital (4 agents) dans un même bureau de 100 m<sup>2</sup>, et des pôles recettes (5 agents) et dépenses (5 agents) dans un espace ouvert de 145 m<sup>2</sup> séparé par une rangée de trois armoires.

Comme lors des groupes de travail « immobilier », FO a rappelé son attachement à cloisonner ces deux grands espaces de travail, le bruit occasionné par le travail quotidien (téléphone, conversations, ...) va générer des troubles sonores importants.

Compte tenu de ces éléments, FO s'est abstenu de donner un avis. CGT et SOLIDAIRES ont voté POUR.

### **5 – Examen du rapport de l'ISST à la Brigade de Surveillance Intérieure des Douanes de POITIERS :**

Outre quelques constatations d'ordre matériel résolues, l'ISST a pointé du doigt un risque de cul-de-sac en cas d'évacuation, l'établissement ne disposant que d'une seule issue de secours. Les préconisations ont été retenues. S'agissant du portail, il n'ait pas prévu de réparations ou d'automatisation, la BSI devrait quitter les lieux pour rejoindre les locaux de la direction, du fait de la libération de bureaux liée à la fermeture de la recette régionale. La Direction des Douanes étudie actuellement la faisabilité du projet.

### **6 – Examen du rapport de visite du médecin coordonnateur à l'aéroport de LA ROCHELLE :**

En résumé, le médecin préconise de nouveaux fauteuils adaptés pour la position assis-debout, un bras support écran et une modification de la taille des tablettes passe-documents afin de reculer les écrans.

### **7 – Examen du guide médico-administratif des procédures en matière de santé et sécurité au travail :**

Dans le cadre de ce guide, trois documents ont été élaborés afin de retracer l'ensemble des process à mettre en œuvre par les services RH, par le médecin de prévention, et par les CHSCT, et leur articulation.

Le médecin de prévention a rappelé qu'il est important, suite aux aménagements de poste qu'elle préconise, ou suite aux examens médicaux dans le cadre du suivi médical, de l'informer si des contrôles médicaux ont été faits et/ou si l'aménagement convient ou non.

**8 – Examen de la lettre de mission du conseiller de prévention de la Direction Interrégionale des Douanes de Nouvelle-Aquitaine et de l'assistante de prévention de la Direction Régionale des Douanes de Poitiers :**  
Pas d'observation à apporter sur ces documents.

### **9 – Examens des registres santé et sécurité au travail**

Une fiche pour la DDFIP : l'abri pour le stationnement des deux-roues sur le site de Slovénie est trop petit. La Direction a répondu défavorablement à cette demande et sollicite un financement par le CHSCT. Des devis ont été demandés et les membres du CHSCT se prononceront à réception.

FO a rappelé qu'il existait un second abri-vélo non utilisé sur le site qu'il conviendrait de déplacer pour qu'il soit utilisé.

Trois fiches pour la DRDDI : concerne la BSE de La Rochelle. Les demandes d'automatisation du portail, de réfection et d'entretien du parking et d'achat de batteries pour les lampes financées par le CHSCT, ont été transmises à la DI à BORDEAUX, compétente dans ces cas-là. Le CHSCT se prononcera à l'issue.

Deux fiches pour l'INSEE : problème de température anormalement basse au réfectoire. Le chauffage fonctionne mais le froid est dû aux températures extérieures négatives et surtout à la configuration du lieu (grande baie vitrée).

### **10 – Examen des comptes-rendus d'exercices d'évacuation :**

L'ensemble des exercices réalisés par la DRDDI, la DDFIP et l'INSEE se sont déroulés dans de bonnes conditions sans incident.

### **11 – Examen des propositions de dépenses et devis :**

Les propositions de dépenses ont été examinées en groupe de programmation. Pour rappel, le budget alloué cette année est de 127 723 €. L'ensemble des dépenses a été approuvé à l'exception de :

- Pour la DDFIP : remplacement des pneus de deux véhicules, lits pour les infirmeries des sites de Slovénie et de la Brelandière, des goulottes électriques.

- Pour les Douanes : achat de stores pour le bureau de la viticulture et pour le CVC de Cognac. Après vérification, cette demande sera ré-examinée lors du prochain CHSCT.

- Pour l'INSEE : le financement de la mise à jour du diagnostic amiante est refusé, ainsi que l'achat de chaises pliantes pour la salle de réunion, en remplacement des chaises existantes (dont le seul but était de réduire la manipulation de charges du service logistique, l'achat d'un chariot est accepté).

Le catalogue de formation a ensuite été évoqué. FO a proposé l'instauration de séances de relaxation et de sophrologie pour les agents qui le souhaitent, dans le prolongement des formations déjà proposées de gestion du stress. Les assistants de prévention ont ajouté la possibilité de mettre en œuvre également d'autres actions comme le yoga oculaire ou des massages cervicaux. Les débats ont porté sur les modalités de mise en œuvre de ces actions, à savoir sur des après-midi (en tant que formation CHSCT) ou sur la pause méridienne (séance de 45 minutes sur le temps des agents ou réintégrer par les directions). Les séances étant collectives, l'organisation sur la pause méridienne pénaliserait les agents des petits sites éloignés. Des actions sur une après-midi entière seraient envisagées pour ces agents afin de tenir compte des délais de route.

**Merci de nous faire remonter vos avis à ce sujet, si vous êtes éventuellement intéressés, et également selon quelles modalités.**

### **12 – questions diverses :**

La DCST devrait se voir attribuer prochainement le recouvrement de la taxe sur les véhicules polluants (+ 8 agents). Des réflexions étaient en cours afin de réaménager les bureaux pour accueillir ce nouveau service.

M. COLANTONI, nouveau Directeur de la DCST, a annoncé qu'il n'avait pas encore pris sa décision sur ces réaménagements et qu'il avait envisagé une autre solution (réorganisation complète des services avec une réflexion globale sur le recouvrement). Les membres du CHSCT seront informés dès que la décision sera prise.

**Vos élus FO-FINANCES 86 en CHSCT : Christelle RAT (titulaire), Maryse METAIS (titulaire), Amélie BARDET (suppléante) et Gérard MINET (suppléant).**